

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2015/07/21-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 21 juillet 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 02 juillet 2015 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Certificat d'Études Supérieures (CES)

Le conseil d'administration approuve la demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer le Certificat d'Études Supérieures pour les mentions détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

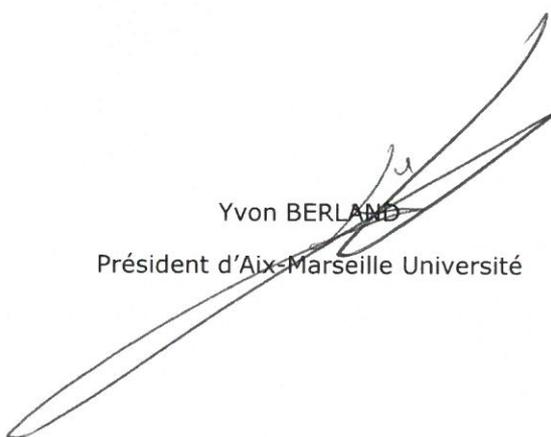
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 27

Fait à Marseille, le 21 juillet 2015


Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université



Demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer le Certificat d'Etudes Supérieures (CES)

Avis favorable de la CFVU du 2 juillet 2015 - Soumis à approbation du CA du 21 juillet 2015

Composante	Type diplôme	Mention	Fin d'habilitation	Vote du Conseil d'UFR	Commentaire	Avis de la CFVU du 2 juillet 2015	Observations CFVU du 2 juillet 2015
Faculté d'Odontologie	Certificat d'Etudes Supérieures (CES)	<p align="center">Biomatériaux en Odontologie Mention "Caractérisation et évaluation" Mention "Choix et mise en œuvre clinique"</p> <p align="center">Odontologie pédiatrique et prévention</p> <p align="center">Odontologie légale Mention "Expertise, Responsabilité, Réparation"</p>	31/08/2015	Avis favorable (04/06/2015)	<p>Les certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire sont destinés à permettre l'acquisition de connaissances théoriques, pratiques et méthodologiques approfondies dans les différentes disciplines de l'odontologie.</p> <p>Ces trois demandes de renouvellement ont été construites en tenant compte de l'arrêté du 27 juillet 2010 relatif à la liste et à la réglementation des certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire</p>		